Nations Unies

S/PV.7678



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7678e séance
Mardi 26 avril 2016, à 10 h 5
New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Illichev
	France	M. Lamek
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Sambou
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance technique fournie à la Commission de l'Union africaine et Gouvernement provisoire d'union nationale en vue de l'application du chapitre V de l'Accord pour le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (S/2016/328)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2016/341)

16-11725 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance technique fournie à la Commission de l'Union africaine et au Gouvernement provisoire d'union nationale en vue de l'application du chapitre V de l'Accord pour le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (S/2016/328)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (5/2016/341)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/328, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'assistance technique fournie à la Commission de l'Union africaine et au Gouvernement provisoire d'union nationale en vue de l'application du chapitre V de l'Accord pour le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, ainsi que sur le document S/2018/341, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous :, Je vous remercie, Monsieur le Président de cette occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil de sécurité le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2016/341), et de lui donner les derniers éléments de l'actualité la plus récente.

Globalement, cette situation reste extrêmement préoccupante, mais il faut noter que les dernières 48 heures ont vu des développements positifs, à commencer par le retour de M. Riek Machar à Djouba. Il est absolument impératif que les dynamiques politiques et sécuritaires qui sont en cours actuellement dans le pays changent rapidement si l'on veut voir une réelle chance de succès pour le processus de paix.

En effet, après l'arrivée du chef d'état-major du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS) hier avec 195 membres du personnel de sécurité, M. Machar est enfin arrivé à Djouba aujourd'hui, à 8 h 45, heure de New York, avec son entourage, à bord d'un avion de la Mission des Nations Unies. Il doit être investi Premier Vice-Président durant la journée, peut-être même en ce moment. Je n'ai pas d'information totalement en temps réel sur ce point.

En tous cas, le retour du Premier Vice-Président désigné doit ouvrir un chapitre nouveau pour le pays. Il doit permettre de commencer véritablement la transition. Il est essentiel que les parties saisissent cette occasion pour montrer véritablement leur détermination à faire avancer le processus de paix. Il faut ici louer les efforts du Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, M. Festus Mogae, du Haut Représentant de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, des partenaires régionaux et internationaux, et, bien sûr, de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, Mme Ellen Løj. Tous leurs efforts ont permis de trouver les compromis nécessaires pour la réalisation de cette étape décisive du processus de paix.

En fait, deux étapes supplémentaires vont être primordiales pour le début de la transition : la création du Gouvernement provisoire d'union nationale, et la mise en œuvre complète des dispositions transitoires de sécurité. Nous espérons que, sitôt après l'investiture de Riek Machar, rapidement, le Gouvernement d'union nationale pourra être formé. La deuxième phase du retour à Djouba des membres du personnel de sécurité de l'opposition devrait ensuite être finalisée et permettre notamment l'opérationnalisation rapide du Centre conjoint des opérations, qui est chargé de coordonner les déplacements des membres du personnel de sécurité dans la capitale et ceux de la Police mixte intégrée, avec le soutien, bien entendu, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et des autres partenaires internationaux. Bien que le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et de suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité ait vérifié le nombre et l'arsenal à la disposition des forces militaires du Gouvernement sur les six positions qui sont autorisées pour les forces gouvernementales à Djouba, le Mécanisme n'a cependant toujours pas pu inspecter les sites qui se trouvent à 25 kilomètres de la capitale; il

n'a pas pu non plus vérifier le redéploiement effectif des personnels militaires et les armements de l'APLS.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Les conditions de sécurité au Soudan du Sud restent précaires, et des combats sporadiques ont été observés dans plusieurs régions du pays. Nous sommes particulièrement préoccupés par les affrontements récents entre l'APLS et les groupes armés dans le comté de Wau, dans le Bahr el-Ghazal occidental; il s'agit principalement de forces de l'APLS contre un groupe de jeunes, mais tout cela s'est soldé par des meurtres et de nouveaux déplacements de civils. Des combats entre l'APLS et les forces d'opposition ont également été signalés ces dernières semaines dans les États du Haut-Nil, de l'Unité et de l'Équatoria.

Tout au long de la période considérée, comme les membres du Conseil peuvent le constater dans les notes mensuelles que je leur adresse, le Gouvernement a continué d'imposer des restrictions à la liberté de circulation de la MINUSS et des travailleurs humanitaires, en violation de l'Accord sur le statut des forces. Ces restrictions – je pense en particulier à celles que subissent les patrouilles de nuit à Djouba – ont lourdement entravé la capacité de la Mission à se déplacer et à protéger les civils, ainsi que la capacité des Nations Unies à acheminer l'assistance humanitaire, qui est plus que jamais nécessaire. J'exhorte le Conseil à faire savoir avec force, aussi bien au Gouvernement qu'à l'opposition, qu'il est d'une importance capitale que la Mission et les partenaires humanitaires se voient accorder une liberté de circulation sans entrave pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs mandats.

J'aborde à présent les violences dans le site de protection des civils de la MINUSS à Malakal, les 17 et 18 février. L'enquête préliminaire a confirmé qu'au moins 25 déplacés avaient été tués et plus de 140 blessés. Il s'agit indéniablement d'un très grave incident. En conséquence, le Secrétariat a réuni une commission d'enquête indépendante pour évaluer la réaction de la Mission face à la crise. En outre, le Secrétaire général a décidé d'ouvrir une enquête spéciale pour examiner tous les facteurs qui ont contribué à ces violences et établir les responsabilités. Cette enquête spéciale sera menée par M. Abiodun Bashua, et elle est sur le point de commencer ses travaux. Le Conseil sera informé des conclusions des deux enquêtes d'ici à environ un mois.

J'ai déjà mentionné que, malheureusement, la situation humanitaire continue d'empirer. Elle empire en ampleur, en portée et en urgence. Au terme de près de deux années et demie de conflit et de régression de l'économie, plus de la moitié de la population sud-soudanaise a désormais besoin d'assistance humanitaire. Les mécanismes dits de survie de la population sont épuisés et, beaucoup trop souvent, la survie se joue à chaque minute. En outre, la saison des pluies est sur le point de commencer, ce qui va générer encore plus de risques d'insécurité alimentaire grave et de maladie. Une telle situation pourrait entraîner des décès. C'est pourquoi il me faut exhorter le Conseil à exiger que les parties et tous les acteurs armés respectent sans plus attendre leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

La situation des droits de l'homme reste également très inquiétante dans le pays puisque les civils continuent d'être systématiquement pris pour cible en fonction de leur origine ethnique, et que leurs foyers et leurs moyens de subsistance continuent d'être détruits. Comme l'a signalé le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, l'ampleur des atrocités commises, même après la signature de l'accord de paix, est intolérable. Nous savons qu'aucun des auteurs de violations aussi extrêmes n'a eu à répondre de ses actes. La dissidence n'est pas tolérée. La liberté de parole est pénalisée et, malgré les dénégations du Gouvernement, le climat d'intimidation est réel et délibéré.

Une fois formé, le Gouvernement provisoire devra immédiatement se mettre au travail pour aborder de nombreux problèmes, en premier lieu les questions relatives à la gouvernance, aux détournements de fonds et à l'état de droit. Comme nous le savons, la baisse actuelle du cours du pétrole a poussé le Soudan du Sud au bord de l'effondrement économique, si ce n'est de l'effondrement total. Même si les parties appliquent intégralement l'accord de paix, les difficultés économiques ne sauraient être surmontées sans des réformes majeures ou une assistance internationale considérable.

Nous ne devons pas oublier que ce conflit est causé par d'autres facteurs, comme la création des 28 nouveaux États. Ces facteurs doivent être abordés conformément à la décision prise lors du sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et à la position de la Commission mixte de suivi et d'évaluation. La mise en œuvre unilatérale de ce décret présidentiel serait très défavorable aux efforts de paix. D'ailleurs, elle nécessiterait des ressources importantes dont le Soudan du Sud ne dispose tout simplement pas.

Il est beaucoup plus coûteux de gouverner 28 États que seulement 10. J'exhorte le Conseil de sécurité, en coordination avec l'Union africaine, à prendre contact avec le Président sud-soudanais sur ce point, dans le but de faire cesser l'application du décret tant que la question n'aura pas été débattue et réglée par un accord mutuel au sein du Gouvernement provisoire.

Enfin, ce sont les plus vulnérables des Sud-Soudanais qui ont souffert le plus dans ce conflit, et ils continuent de souffrir. Sans justice et sans réconciliation, guérir ces blessures – les plus récentes comme les plus anciennes – ne sera pas possible, en particulier si la question de l'impunité n'est pas réglée. Il faut que toutes les parties s'unissent sur cette question et s'accordent sur la réconciliation nationale et la justice transitionnelle, notamment avec la création du Tribunal mixte dans les délais prescrits. Cela implique également de reconstituer le système judiciaire national.

Pour résumer, le processus de paix au Soudan du Sud est extrêmement fragile. Il va nécessiter des efforts concertés et soutenus à tous les niveaux – national, régional et international. Je ne peux qu'appeler de nouveau le Conseil à œuvrer en étroite collaboration avec l'IGAD et avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour mobiliser tout l'appui dont ont besoin le Président Mogae, Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, et le Président Konaré, Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, afin de générer les motifs aussi bien d'incitation que de dissuasion nécessaires pour que la dynamique actuelle sur le terrain puisse évoluer. Sans un appui politique important généré par une action internationale et régionale concertée, ces efforts ne seront pas couronnés de succès.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malok (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole devant le Conseil au cours de votre présidence, Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter la délégation chinoise de son accession à cette responsabilité pour le mois d'avril. Je tiens à vous assurer de l'entière coopération de ma délégation et vous souhaiter plein succès dans la conduite de vos travaux durant les derniers jours de votre présidence. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier M. Hervé Ladsous de son exposé, et le Conseil de m'avoir permis de prendre la parole sur un sujet important pour mon pays.

Alors que nous nous réunissons aujourd'hui, nous sommes pleinement conscients du fait que les parties à l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud doivent de toute urgence former un Gouvernement provisoire d'union nationale. Malgré les retards que tout le monde connaît, le Gouvernement de la République du Soudan du Sud demeure fermement engagé à mettre pleinement en œuvre l'Accord. L'investiture de M. Riek Machar en tant que Premier Vice-Président ouvre un nouveau chapitre dans la mise en œuvre de l'Accord. Sa prestation de serment aujourd'hui sera suivie, dans un ou deux jours, de la formation d'un Gouvernement provisoire d'union nationale, après consultation avec les différentes parties.

Mon gouvernement salue l'important appui que nous avons reçu de la communauté internationale, en particulier par le biais de son intervention dans le conflit au Soudan du Sud. Aussi demandons-nous au Conseil de sécurité de rester saisi de la question auprès des parties à l'heure où nous sommes sur le point d'entamer la première étape de la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le plein engagement de mon gouvernement à appliquer l'Accord dans son intégralité.

Le Président (*parle en chinois*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.